

**PRÉFET DE LA DRÔME**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux SAGE molasse miocène du Bas Dauphiné et des alluvions de la Plaine de Valence dit « SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence »

Projet présenté par la Commission Locale de l'Eau du « SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence »

Par arrêté préfectoral n°2019214-0003 du 2 août 2019, une enquête publique relative au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux SAGE molasse miocène du Bas Dauphiné et des alluvions de la Plaine de Valence dit « SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence », concernant le projet susvisé est prescrite, sur 136 communes, dont 97 communes du département de la Drôme et 39 communes du département de l'Isère :

**Département de la Drôme :**

ALIXAN, ALLEX, AMBONIL, ARTHEMONAY, AUTICHAMP, BARBIERES, BARCELONNE, BATHERNAY, BEAUMONT-LES-VALENCE, BEAUMONT-MONTEUX, BEAUREGARD-BARET, BEAUVALLON, BESAYES, BOURG-DE-PEAGE, BOURG-LES-VALENCE, BREN, CHABEUIL, CHABRILLAN, CHANOS-CURSON, CHANTEMERLE-LES-BLES, CHARMES-SUR-L'HERBASSE, CHARPEY, CHATEAUDOUBLE, CHATEAUNEUF-DE-GALAURE, CHATEAUNEUF-SUR-ISERE, CHATILLON-ST-JEAN, CHATUZANGE-LE-GOUBET, CHAVANNES, CLAVEYSON, CLERIEUX, COMBOVIN, CREPOL, CREST, CROZES-HERMITAGE, DIVAJEU, ETOILE-SUR-RHONE, EURRE, EYMEUX, FAY-LE-CLOS, GENISSIEUX, GEYSSANS, GRANE, GRANGES-LES-BEAUMONT, HAUTERIVES, HOSTUN, JAILLANS, LA-BAUME-CORNILLANE, LA-BAUME-D'HOSSTUN, LA-MOTTE-DE-GALAURE, LA-ROCHE-DE-GLUN, LA-ROCHE-SUR-GRANE, LARNAGE, LE-CHALON, LE-GRAND-SERRE, MALISSARD, MARCHES, MARGES, MARSAZ, MERCUROL-VEAUNES, MONTCHENU, MONTELEGER, MONTELIER, MONTMEYRAN, MONTMIRAL, MONTOISON, MONTVENDRE, MOURS-ST-EUSEBE, MUREILS, OURCHES, PARNANS, PEYRINS, PEYRUS, PONT-DE-L'ISERE, PORTES-LES-VALENCE, RATIERES, ROCHEFORT-SAMSON, ROMANS-SUR-ISERE, ST-AVIT, ST-BARDOUX, ST-BARTHELEMY-DE-VALS, ST-CHRISTOPHE-ET-LE-LARIS, ST-DONAT-SUR-L'HERBASSE, ST-LAURENT-D'ONAY, ST-MARCEL-LES-VALENCE, ST-MARTIN-D'AOUT, ST-MICHEL-SUR-SAVASSE, ST-NAZAIRE-EN-ROYANS, ST-PAUL-LES-ROMANS, ST-UZE, ST-VINCENT-LA-COMMANDERIE, TAIN-L'HERMITAGE, TERSANNE, TRIORS, UPIE, VALENCE, VALHERBASSE, VAUNAVEYS-LA-ROCHETTE.

**Département de l'Isère :**

AUBERIVES-EN-ROYANS, BEAULIEU, BEAUVOIR-EN-ROYANS, BESSINS, CHANTESSE, CHASSELAY, CHATTE, CHEVRIERES, COGNIN-LES-GORGES, CRAS, IZERON, L'ALBENC, LA-SONE, MONTAGNE, MONTFALCON, MORETTE, MURINAIS, NOTRE-DAME-DE-L'OSIER, POLIENAS, QUINCIEU, ROYBON, SERRE-NERPOL, ST-ANDRE-EN-ROYANS, ST-ANTOINE-L'ABBAYE, ST-APPOLINARD, ST-BONNET-DE-CHAVAGNE, ST-CLAIR-SUR-GALAURE, ST-HILAIRE-DU-ROSIER, ST-JUST-DE-CLAIX, ST-LATTIER, ST-MARCELLIN, ST-PIERRE-DE-CHERENNES, ST-ROMANS, ST-SAUVEUR, ST-VERAND, TECHE, VARACIEUX, VATILIEU, VINAY.

Cette enquête environnementale, d'une durée de **31** jours consécutifs, se déroulera du **lundi 9 septembre 2019 au mercredi 9 octobre 2019 inclus**.

Des informations peuvent être demandées auprès du responsable de projet :

Madame la Présidente de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence  
Secrétariat de la Commission Locale de l'Eau : Conseil Départemental de la Drôme  
Le département de la Drôme  
Hôtel du département 26 avenue du Président Herriot 26026 VALENCE Cedex 9  
David ARNAUD, Chargé de mission SAGE,  
Département de la Drôme, Direction de l'environnement, Service Gestion de l'Eau  
Tél. : 04 81 66 88 67 Courriel : daarnaud@ladrome.fr.

Les préfets de la Drôme et de l'Isère sont les autorités compétentes pour prendre la décision approuvant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) molasse miocène du Bas Dauphiné et des alluvions de la Plaine de Valence dit « SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence ».

La commission d'enquête désignée pour cette enquête, par le président du tribunal administratif de Grenoble, est composée de :

**Président** : Monsieur Régis RIOUFOL, ingénieur des Ponts et Chaussées, retraité

**Membres titulaires** : Madame Corinne BOURGERY, ingénieur agronome urbaniste, conseil en aménagement, paysage, environnement et Monsieur Pascal SUZZONI, géologue.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment le rapport d'évaluation environnementale, le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale, et les avis recueillis pendant la phase d'examen du dossier, est disponible en mairie de ROMANS-SUR-ISERE, siège de l'enquête, et en mairies de ALEX, BOURG-DE-PEAGE, CHABEUIL, CHATUZANGE-LE-GOUBET, CREST, PORTES-LES-VALENCE, SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE, SAINT-MARCEL- LES-VALENCE, SAINT-UZE, TAIN-L'HERMITAGE, VALENCE, ROYBON, SAINT- MARCELLIN et VINAY, où le public pourra le consulter, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, et consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête. Le dossier est également consultable, en version numérique, sur un poste informatique, en mairie de ROMANS-SUR-ISERE, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, ce dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse : [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr) rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique – espace « participation du public ». Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au président de la commission d'enquête et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de ROMANS-SUR-ISERE. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au président de la commission d'enquête, domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées  
- **par voie postale** en mairie siège de l'enquête : Mairie Place Jules Nadi CS 41012 26100 ROMANS-SUR-ISERE, à l'attention du président de la commission d'enquête, lequel les annexera au registre d'enquête ou

- **par courriel** : [pref-consultation-enquete-publique3@drome.gouv.fr](mailto:pref-consultation-enquete-publique3@drome.gouv.fr), avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du président de la commission d'enquête, lequel les annexera au registre d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr) rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques - espace « participation du public ».

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme au Bureau des enquêtes publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

Un membre de la commission d'enquête recevra personnellement le public et les observations écrites et orales à l'occasion des permanences qu'il tiendra, aux jours et heures suivants , en mairies de

| <b>Lieux de permanence</b>  | <b>Jours de permanences</b>                               | <b>Heures de permanences</b>           |
|---|---|--|
| <b>Mairie de ROMANS-SUR-ISERE (26)<br/>Place Jules Nadi</b>             | <b>Lundi 9 septembre 2019<br/>Mercredi 9 octobre 2019</b> | <b>09h00 à 12h00<br/>14h00 à 17h00</b> |
| <b>Mairie de VINAY (38)<br/>Place de l'Hôtel de Ville</b>               | <b>Mercredi 11 septembre 2019</b>                         | <b>14h00 à 17h00</b>                   |
| <b>Mairie de BOURG-DE-PEAGE (26)<br/>Rue du Docteur Eynard</b>          | <b>Vendredi 13 septembre 2019</b>                         | <b>14h00 à 17h00</b>                   |
| <b>Mairie de CHABEUIL (26)<br/>1 place Génissieu</b>                    | <b>Lundi 16 septembre 2019</b>                            | <b>08h30 à 11h30</b>                   |
| <b>Mairie de CREST (26)<br/>Place du Dr Maurice Rozier</b>              | <b>Mardi 17 septembre 2019</b>                            | <b>09h00 à 12h00</b>                   |
| <b>Mairie de VALENCE (26)<br/>Annexe mairie 1 place Jacques Brel</b>    | <b>Jeudi 19 septembre 2019</b>                            | <b>14h00 à 17h00</b>                   |
| <b>Maire de CHATUZANGE-LE-GOUBET (26)<br/>29 Rue des Monts du Matin</b> | <b>Samedi 21 septembre 2019</b>                           | <b>08h00 à 11h00</b>                   |
| <b>Mairie de PORTES-LES-VALENCE (26)<br/>Place de la République</b>     | <b>Mardi 24 septembre 2019</b>                            | <b>09H00 à 12H00</b>                   |
| <b>Mairie de SAINT-UZE (26)<br/>1 Place de la Mairie</b>                | <b>Mercredi 25 septembre 2019</b>                         | <b>15h00 à 17h00</b>                   |
| <b>Maire de SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE (26)<br/>11 rue Pasteur</b>      | <b>Vendredi 27 septembre 2019</b>                         | <b>14h00 à 17h00</b>                   |

| <b>Lieux de permanence</b>  | <b>Jours de permanences</b>    | <b>Heures de permanences</b> |
|---|--------------------------------|------------------------------|
| <b>Mairie de ALEX (26)<br/>Avenue Henri Seguin</b>                      | <b>Lundi 30 septembre 2019</b> | <b>08h00 à 11h00</b>         |
| <b>Mairie de SAINT-MARCELLIN (38)<br/>21 place d'Armes</b>              | <b>Mercredi 2 octobre 2019</b> | <b>09h00 à 12h00</b>         |
| <b>Mairie de TAIN L'HERMITAGE (26)<br/>2 avenue Président Roosevelt</b> | <b>Jeudi 3 octobre 2019</b>    | <b>14h00 à 17h00</b>         |
| <b>Mairie de ROYBON (38)<br/>530 route de Montfalcon</b>                | <b>Vendredi 4 octobre 2019</b> | <b>14h00 à 17h00</b>         |
| <b>Mairie de SAINT-MARCEL-LES-VALENCE (26)<br/>Place de la Mairie</b>   | <b>Lundi 7 octobre 2019</b>    | <b>09h00 à 12h00</b>         |

Si le président de la commission d'enquête l'estime nécessaire, il peut notamment organiser toute réunion d'information et d'échange avec le public conformément aux dispositions réglementaires du code de l'environnement.

L'avis d'enquête publique, le rapport d'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale puis le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête sont publiés sur le site Internet des services de l'État en Drôme [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr) rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques, espace « procédure ».

Les copies du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sont tenues à la disposition du public en mairies de ROMANS-SUR-ISERE, ALEX, BOURG-DE-PÉAGE, CHABEUIL, CHATUZANGE-LE-GOUBET, CREST, PORTES-LES-VALENCE, SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE, SAINT-MARCEL-LES-VALENCE, SAINT-UZE, TAIN-L'HERMITAGE, VALENCE, ROYBON, SAINT-MARCELLIN et VINAY, ainsi qu'à la préfecture de la Drôme (Bureau des Enquêtes Publiques, 3 boulevard Vauban, 26030 VALENCE cedex 9) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.